Plénée-Jugon
C'est une passion

Plén'infos

• Juillet 2021 > N°5 •

Vie de la commune

[Retour sur le conseil municipal du 11 mars]

Nombre de conseillers en exercice : 19 / **Présents :** 17 / **Absent(s) excusé(s) :** Hélène DUQUENNE et Michel ROUVRAIS
Pouvoir(s) : Hélène DUQUENNE à Roland LUCAS et Michel ROUVRAIS à Stéphane MACÉ
Votants : 19
Secrétaire de séance : André GÉNIEUX
Date de convocation : 05.03.2021

• Adoption du procès verbal de la séance précédente

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, à l'unanimité, le procès verbal de la précédente séance du 18 février 2021.

• Finances

Prêt de panneaux de signalisation : caution
Conditions de prêt. Imprimé à remplir en mairie avec identification du demandeur *(1 semaine avant les travaux).* Nombre et type de panneaux empruntés, Date d'emprunt et date de retour (aucune livraison). Prêt effectué contre le dépôt d'un chèque de caution
A l'unanimité, l'assemblée délibérante avalise les conditions de prêt des panneaux de signalisation communaux comme précité et fixe le montant de la caution à 95 € par panneau emprunté.

• Bâtiments communaux

Ecoles publiques : alarmes intrusion – devis complémentaire
Il y a lieu de compléter le système en installant un complément avec le lecteur clavier pour l'entrée du personnel de restauration sur l'école élémentaire ainsi que 15 badges et un détecteur volumétrique pour la chambre froide avec défaut technique.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis complémentaire de A.C.E. Langueux (300.00 € TTC)

• Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

Création d'un pump track et stade municipal : relevés topographiques
Le groupe de l'opposition n'ayant pas été sollicité à ce sujet décide de s'abstenir.
Après en avoir délibéré et par 15 voix pour, l'assemblée délibérante retient le devis du cabinet PRIGENT & Associés (2544.00 € TTC) .

• Voirie, Réseaux et C.T.C.

Centre technique communal : acquisition d'un nouveau véhicule
A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient l'offre du garage CLÉMENT (29 880.00 € TTC) et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Pour les 3 points suivants, Madame le Maire procèdera à l'ouverture des offres lors de la séance

Voirie communale 2021 : entretien débroussaillage/éparage
Mme Anne HERVÉ étant personnellement intéressée ne prend pas part au vote.
Après en avoir délibéré et par 18 voix pour, l'assemblée délibérante retient l'offre de la SARL de L'Hôtel (le Gouray) pour 99.00 € HT / kilomètre linéaire de route (2 côtés); 99.00 € HT/ kilomètre linéaire de chemin et Prix horaire du lamier : 60.00 € HT

Voirie communale 2021 : entretien annuel des C.R
M. Roland LUCAS étant professionnellement intéressé ne prend pas part au vote.
Après en avoir délibéré et par 18 voix pour, l'assemblée délibérante retient l'offre de la société ROUAULT T.P : Décapage des accotements et évacuation (m) 1.25 €/ml ; Décapage des accotements et curage fossé avec évacuation (m) 1.85 €/ml ; Scarification du support et remise en forme (m²) 0.95€/ml et Fourniture et mise en œuvre (m²) 2.55€/m². (prix HT)

Voirie communale 2021 : entretiens ponctuels
Mme Véronique BOUVET étant personnellement intéressée et M. Roland LUCAS étant professionnellement intéressé ne prennent pas part au vote.
Après en avoir délibéré et par 17 voix pour, l'assemblée délibérante retient l'offre de la société SARL 2 BTP : Curage de fossés : tracto pelle 53€/heure (prix HT)

• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg

Droit de préemption urbain : rapport de Madame le Maire
Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour l'affaire foncière indiquée ci-dessous :
Section AE n°404 « 11 Rue de la Fontaine » - 1570 m² bâti

Lancement de procédure de cession : chemin rural n° 151 « Langouhèdre »
Considérant que le chemin rural n°151 sis « Langouhèdre », n'est plus utilisé par le public, la voie de liaison étant devenue inutile.
Considérant l'offre faite par la Société AURÉGAN-MÉGRET, représentée par M. Claude AURÉGAN, quant à l'acquisition dudit chemin.
Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante constate le déclassement du C.R. n° 151, accepte la nomination d'un commissaire-enquêteur par Madame le Maire.

Affaire foncière : cession YC n° 41 et n° 53 « la Touche Sauvagère »
Dans le cadre du dossier foncier entre la commune de PLENEE-JUGON et M. Paul DE MARCELLUS, il est nécessaire d'entériner les transactions correspondantes.

A ce titre et après accord de M. Paul DE MARCELLUS, il est demandé aux membres du conseil municipal de confirmer la cession de la parcelle YC n° 41 – 4240 m² au prix de 0.50 € le m², *(parcelle issue du C.E. n° 65 vendue par l'Association Foncière à la commune puis ayant fait l'objet d'une division parcellaire)* et la cession de la parcelle YC n° 53 – 4 301 m² au prix de 0.50 € le m², *(parcelle issue du C.R. n° 165 suite à une division parcellaire)* et de valider le contrat de prêt à usage permettant la circulation des piétons en direction de «Pildo»
En contrepartie de ces ventes, M. Paul DE MARCELLUS vend à la commune les parcelles YC n° 04 et YC n° 06 longeant le chemin d'exploitation n° 64 sis «le Pont Eon».

A noter que l'avis des Domaines a été réceptionné, permettant d'arrêter la valeur domaniale des parcelles communales précitées.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante confirme les conditions de cession des parcelles communales YC n° 41 et n° 53 et valide le contrat de prêt à usage

• *Recrutement de médecins généralistes: revues spécialisées*

Commune de Plénée-Jugon: enquêtes publiques – rapports et conclusions du Commissaire enquêteur
Afin de renforcer le recrutement de médecins généralistes, il est proposé aux membres du conseil municipal de diffuser l'offre (installation de médecins généralistes libéraux) via des revues spécialisées.
M. Roland LUCAS informe l'assemblée délibérante que la commission liée aux études des dossiers des Dr ANANE et MESRATI, initialement prévue en février, est reportée à la fin de ce mois.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre concernant la revue «Jeune médecin généraliste» via le Réseau Pro Santé pour 1584€ TTC

• *Questions diverses*

M. Gérard SAMSON informe l'assemblée délibérante que les travaux dédiés au Point à Temps seront effectués via une entreprise de T.P. et non plus en régie (mobilisation d'une équipe de 4 agents sur 1 mois) – Une consultation va être lancée avec, pour base, 15 T d'émulsion (volume identique à 2020).

[Retour sur le conseil du 22 avril]

Nombre de conseillers en exercice: 19 / **Présents:** 15 / **Absent(s) excusé(s):** Suzanne BOURDÉ, Emilie DANIEL, Hélène DUQUENNE et Marie-Noëlle GOINGUENET
Pouvoir(s): Suzanne BOURDÉ à Gérard SAMSON, Emilie DANIEL à Baptiste CHAUVEL, Hélène DUQUENNE à Roland LUCAS, Marie-Noëlle GOINGUENET à Sabrina PRESSE
Votants: 19
Secrétaire de séance: Mme Anne HERVÉ
Date de convocation: le 15 avril 2021

• *Adoption du procès verbal de la séance précédente*

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les procès verbaux des séances du 11 et 25 mars 2021.

• *Finances*

Numérisation: procès verbaux de remembrement
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société BANQUE D'ARCHIVES (1284.00€ TTC)

Archives municipales: travaux de maintenance 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis du Centre de Gestion des Côtes d'Armor (3549.00€)

Contrats d'assurance: consultation de cabinets pour cahier des charges
Les avenants des contrats d'assurances GROUPAMA et SMACL arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Ces derniers ont été reconduits et doivent faire l'objet d'un nouvel audit.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis du cabinet ARIMA Consultants (2400.00€)

Demande de subvention exceptionnelle: Secours Populaire de Lamballe
A l'unanimité, l'assemblée délibérante octroie une subvention exceptionnelle de 100.00 € au Secours Populaire de Lamballe.
Demande de subvention: année 2021
Le conseil municipal décide de reconduire (ou non) pour 2021 les subventions aux associations ayant renouvelé leur demande pour 2021, sans (ou avec) revalorisation et de se prononcer (ou non) sur les autres demandes.
A noter qu'aucune subvention n'a été versée en 2020.
A l'unanimité, l'assemblée décide d'octroyer, au titre de l'année 2021, une subvention aux associations. Le montant total des subventions versé s'élève à: 2375.00 euros.

Acquisition logiciel pour la Mairie
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société JVS Mairistem pour 6365.52€ TTC en section investissement et 1627.92€ TTC en section fonctionnement.

Location d'un nouveau photocopieur
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société DESK BRETAGNE de 325.28€ HT par mois

Création et aménagement d'un pump track: demande de subvention
Dans le cadre du Plan de relance gouvernemental, l'Agence Nationale du Sport a réitéré et renforcé son action notamment en faveur du développement sportif. De ce fait, une enveloppe à hauteur de 50 millions d'euros a été votée pour cette année.
A ce titre, le projet dédié à la création avec aménagement d'un pump track peut être éligible au titre «des équipements en libre accès», en parallèle, il est recommandé d'adhérer à «Terre de Jeux 2024».
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'adhésion de la collectivité au label «Terre de Jeux 2024», valide le dépôt de dossier pour une demande de subvention auprès de la D.R.A.J.E.S et valide le plan de financement du Pump Track

• *Bâtiments communaux*

Cuisine Ecole Maternelle: installation d'un lave-vaisselle à capot
A l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un accord de principe quant à l'offre de la société THIRODE (9607.80 € TTC).

Cuisine Ecole Elémentaire: acquisition d'un four
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société LABEL TABLE (7245.60€ TTC)

Salle Multifonctions «L'Escapade»: acquisition d'une sauteuse gaz
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société FARAMUS (7413.60 € TTC)

Église : remplacement de linteaux et jointements
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'ensemble des devis précités (10 513.80€ TTC et 7194.00€ TTC)

• *Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance*

Accueil périscolaire : tarifs 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante abroge la délibération du 22 octobre 2020 concernant uniquement les tarifs de l'accueil périscolaire et entérine la validité des tarifs de l'accueil périscolaire, votés le 22 octobre 2020, à savoir, période de janvier à juillet 2021

• *Voirie, Réseaux et C.T.C.*

Voirie Communale : Point à temps
Après en avoir délibéré et par 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide le devis de la société LESSARD TP (11 980.80€ TTC)

Extension réseau : Rue de l'Abbaye
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société ROUAULT TP (10 168.80€ TTC)

ADAC assistance à maitrise d'ouvrage : programme voirie 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la prestation de l'ADAC (réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie)

• *Urbanisme, habitat et aménagement du bourg*

Droit de préemption urbain : rapport de Madame le Maire
Madame le Maire n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières suivantes AE 317-35 «23 Rue du Général de Gaulle» 2 053 m² - bâti ; YP 137 «13 Rue du Four Quélan» 649 m² - bâti ; AE 570-407-410-71 «8 Rue du Général de Gaulle»
481 m² - bâti ; AE 236 2 Rue des Ecoles 847 m² - bâti ; AE 332-333 «2 Bis Rue de Penthièvre» 1 394 m² - bâti

• *Économie, commerce et artisanat*

Devenir du bureau de poste
Lors du conseil municipal du 18 février 2021, M. Vincent DUBLY, de la Direction Régionale du Réseau «la Poste de Bretagne – transformation du réseau» a échangé avec l'assemblée quant au devenir desdits services sur le territoire communal.
Ce dernier a également présenté le «diagnostic partagé» concernant l'évolution de la présence postale, actualisés au vu des échanges avec les Maires de la Commune (précédente et nouvelle mandature).
L'assemblée délibérante dispose d'un délai de 2 mois, à compter de la réception dudit diagnostic, pour se prononcer sur le changement de statut du point de contact et la nature du partenariat. Il est également précisé que l'absence de réponse au-delà de ce délai, vaut décision d'acceptation de la transformation.
Transformation : maintien du bureau actuel en réduisant de plus de 50 % les heures d'ouverture au public (12 à 14 h maxi contre 25 h actuelles) avec une échéance de fermeture définitive dans un délai de 3 ans.
Au vu des différents échanges précités et les échanges au sein de l'assemblée délibérante, cette dernière est invitée à se positionner au plus tard le 2 mai prochain (maintien du bureau de poste actuel ou concrétisation d'une agence postale communale). La décision sera effective en octobre 2021.
3 solutions se présentent à l'assemblée délibérante :
• 1) Maintien du bureau actuel en réduisant de plus de 50 % les heures d'ouverture au public,
• 2) Transfert vers un Relais Poste Commerçant,
• 3) Agence postale communale.
Monsieur Gérard Samson, deuxième adjoint au Maire, demande à chaque membre du conseil municipal de voter «pour» l'agence postale ou «pour» le maintien du bureau de poste actuel avec une réduction des heures d'ouverture au public à 12h hebdomadaire.
Dans le cadre du suivi de ce dossier, les conseillers de l'opposition ont demandé par mail à madame le Maire, le 26 mars dernier, quels seraient les moyens mis en œuvre par la municipalité dans le cas d'une création d'une agence postale : lieu, ressources humaines allouées, organisation, plages horaires, budget… N'ayant reçu aucune réponse, difficile de prendre part au vote pour le maintien du bureau actuel ou la création d'une agence postale.
Monsieur Gérard Samson, deuxième adjoint au Maire, informe les membres de l'opposition que leur position a évolué depuis le dernier débat et qu'à présent les élus de la majorité optent davantage pour le maintien du bureau de poste. Après enquête auprès des entreprises de Plénée-Jugon, il s'avère que 2 entreprises utilisent pleinement les services de la poste de Plénée-Jugon pour l'expédition de colis (15 tonnes par an pour l'une et des colis volumineux pour la deuxième). La présence d'un quai au niveau du bâtiment actuel est incontournable pour la gestion de ces expéditions.
Monsieur Gérard Samson, deuxième adjoint au Maire, expose les coûts estimés pour la gestion d'une agence postale : 17808€ / an. A cette charge, il faut ajouter la perte de 2 loyers (loyer perçu pour la location par la poste pour le bâtiment de la poste actuelle et loyer perçu pour la location du logement communal qui serait dédié à l'agence postale).
A ce jour, la poste propose une aide financière de 12552€ / an pendant 9 ans, avec un versement complémentaire la 1ère année de 3138 €.
Monsieur Roland Lucas, élu de la minorité, fait remarquer qu'au vue des arguments mis en avant par monsieur Gérard Samson, il pourrait être envisagé d'installer une agence postale dans les locaux de la poste actuelle (bâtiment appartenant à la commune). Cela permettrait de répondre aux attentes de ces entreprises d'une part et d'élargir les plages d'ouverture au public d'autre part. La fermeture de ce bureau de poste est imminente. Nous ignorons, à ce jour, quelles seront les aides financières apportées par la poste dans 3 ans et quel accompagnement elle sera disposée à mettre en place. Autre point à prendre en compte : si maintien de la poste avec 12 heures d'ouverture au public, il faut également acter qu'aucun remplacement de la fonction n'est prévu en cas d'absence pour congés ou maladie. Pour ce qui concerne l'estimation du coût de gestion d'une agence postale, le budget annoncé est sous-estimé car il s'agit d'un poste à responsabilité (tenue d'une caisse) qui nécessitera une rémunération supérieure au SMIC. Il faudra également pourvoir à son remplacement lors des absences (soit par la création d'un second poste, soit par la formation d'un agent de la commune).
Le groupe de l'opposition a sollicité une interruption de séance à 21h20 (validée à l'unanimité par l'assemblée présente) et la séance a repris à 21h30.
Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante a voté par 12 voix pour le maintien du bureau actuel en réduisant de plus de 50 % les heures d'ouverture au public et par 7 voix pour la concrétisation d'une agence postale communale

• *Communication, Intercommunalité*

Intercommunalité : information(s) diverse(s)
Les services communautaires ont été interrogés afin d'obtenir le projet de délibération quant au transfert de la compétence urbanisme. La direction a indiqué que ledit projet va être, en amont, présenté à la prochaine Conférence des Maires qui doit se tenir le 20 avril.
Par conséquent, la commune pourra statuer, au plus tôt, lors du conseil municipal du 20 mai prochain.
Pour information : cette compétence est transférée, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population *(on parle de minorité de blocage).*

Dispositif I.C.I. : Inter Collectivités Info

Le dispositif I.C.I., Inter Collectivités Info est une plate-forme de partage de fiches thématiques ayant pour objectif de donner une information de 1er niveau aux usagers sur l'ensemble des services administratifs afin de faciliter leurs démarches.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'adhésion à la charte au dispositif I.C.I

• Questions diverses

Voirie : des habitants du village de la Chesnaie Fertray : une demande a été faite en mairie quant à un busage sur environ 30 ml + gravillonnage dans le virage en bas du village pour sécuriser la circulation. Qu'en est-il ?
M. Gérard SAMSON, adjoint à la voirie, s'est rendu sur place et a interrogé les riverains. Seules 2 personnes souhaitent la modification de la chaussée. M. SAMSON rappelle que ces travaux favoriseraient la vitesse des véhicules.
Par conséquent, le groupe de la majorité décide de ne pas donner suite à ces demandes de travaux.

Sécurité incendie : la réserve communale d'eau située au croisement de la route de la Ville Jéhan et du Moulin de la Lande est à sec, a priori de façon accidentelle. Or, cette réserve est importante pour la lutte contre les incendies (elle a déjà servi par le passé). Voir à faire le nécessaire pour la remplir, voire la curer avant sa remise en eau ?
Les services de la mairie ont pris l'attache du S.D.I.S. (service prévention) ainsi que de Lamballe terre et Mer afin d'étudier la remise en eau de la réserve communale. Avant tout commencement de travaux, il sera également nécessaire de contacter la Police de l'Eau (poissons présents) et la société de Pêche.

Le pont de la Chèvre est HS et nécessite une remise en état. A priori, jusqu'à présent le club de quads se chargeait de cette remise en état. Servant au chemin de randonnée, la commune peut-elle procéder à cette remise en état ?
M. Stéphane MACÉ, adjoint aux sports, a contacté le Président de la section « quads » - Cette dernière a engagé des travaux. La commune prend en charge le coût des matériaux (plateforme en bois).
Lors d'une prochaine séance, M. MACÉ proposera à l'assemblée délibérante de verser une subvention exceptionnelle à la section « Quads » au titre de l'entretien des chemins de randonnées.
En parallèle, M. MACÉ indique qu'un circuit V.T.T. est en-cours d'actualisation. Un point sera fait ultérieurement à ce sujet.

Consultez l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.plenee-jugon.fr ou en mairie

Date des prochains conseils municipaux : 8 juillet, le 9 septembre, le 7 octobre, le 4 novembre et le 9 décembre – à la mairie *(sauf crise sanitaire)* à 20h00

Permanences groupe de la minorité « Plénée-Jugon Nouvelle génération » les samedis de 10h à 12h sur RDV : samedi 3 juillet, Roland Lucas (06.80.40.34.32)

[Urbanisme et Etat civil (avril à juin)]

- 16 déclarations préalables et 5 permis de construire
- 6 Naissances / 5 Décès

[Horaires d'été de la mairie]

Du 5 juillet au 20 août
Ouvert le Lundi/Mercredi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Fermeture le mardi et le samedi

[Prêt panneau signalisation]

Régulièrement, les services techniques sont sollicités, par des concitoyens, pour le prêt de panneaux de signalisation pour des chantiers temporaires (travaux, routes barrées notamment), et ce, à titre privé.
Conditions de prêt : Un imprimé à remplir en mairie avec identification du demandeur *(1 semaine avant les travaux)*, nombre et type de panneaux empruntés, date d'emprunt et date de retour (aucune livraison) et un chèque de caution de 95€ par panneau emprunté.

Cadre de vie / environnement

[Bacs collectes]

« Nombreux sont les Plénéens habitant le bourg qui respectent les voisins, qui respectent les Agents qui embellissent ces bourgs.
Et puis, il y a ceux, qui laissent en décoration leurs poubelles toute la semaine toute l'année.
Ils ont reçu individuellement un mot signé du Maire leur demandant de ramasser ces poubelles qui ne peuvent encombrer les trottoirs que du mardi soir au mercredi midi ou soir.
Qu'en sera-t-il de leur civisme ? Vous en serez juges et Lamballe Terre et Mer agira en conséquence. »

[Rappel relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts]

Selon l'Arrêté préfectoral du 9 juillet 2012, fixant diverses mesures de prévention contre les incendies de forêts et de landes et réglementant l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts. **« Les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin** et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. »
Le non respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3e classe pouvant s'élever au maximum à 450 €

Brûlage des déchets verts agricoles
Le brûlage des déchets verts produits par les exploitants agricoles sont soumis aux dispositions
suivantes :

1 - Incinération des végétaux sur pied, herbes et broussailles (Ecobuage et brûlage dirigé)
L'usage du feu dans le but de brûler des végétaux sur pied, herbes et broussailles est interdit en tout
temps.

2 - Incinération de végétaux coupés (produits de taille, d'élagage, d'émondage, etc.)
Une valorisation de ces produits par une filière bois énergie locale devra être privilégiée.
A défaut, l'incinération est soumise à autorisation écrite préalable du maire et des dispositions
seront obligatoirement applicables.
Demande a effectuée en mairie au moins 7 jours avant la date de brûlage. Pas de brûlage possible le week-end

[Voisinage]

Quelques information pour le mieux vivre ensemble.
Depuis l'apparition du décret du 5 mai 1988 relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage, vous n'avez pas le droit d'importuner vos voisins pas plus le jour que la nuit.
Si la vie en société donne des droits, elle implique aussi un minimum de devoirs, à commencer par le respect d'autrui.
Pour les Côtes d'Armor, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires. « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

[Habitat]

Permanences Facilha : Bien vivre dans son logement
Lamballe Terre & Mer accueille le dispositif Facilha « Bien vivre dans son logement », porté par le CAUE des Côtes d'Armor et financé par le Département.
L'objectif de ce dispositif est de guider les pré-séniors et les séniors, dans leurs projets de création, transformation, réhabilitation et adaptation de leur logement. Durant ces permanences, les habitants de Lamballe Terre & Mer rencontrent gratuitement et uniquement sur rendez-vous un architecte-conseil accompagné, au besoin, d'un ergothérapeute.
Lieu des permanences :
Espace Lamballe Terre & Mer
Bâtiment A, 41 rue Saint-Martin
22400 Lamballe-Armor
Inscription auprès du CAUE au 06 34 45 21 12.
En savoir + : www.caue22.fr/facilha
bonjour-habitat.bzh
>> Renseignements et prises de rendez-vous pour les permanences :
Bonjour Habitat – T. 02 96 32 96 66 – habitat@lamballe-terre-mer.bzh
http://bonjour-habitat.bzh

[Elagage fibre]

Nous invitons les propriétaires et locataires à entretenir les plantations situées à proximité des réseaux aériens qui nécessitent une surveillance et un entretien régulier sans quoi certains secteurs pour le déploiement de la fibre pourraient être ainsi gelés voire stoppés pour quelque temps.
Si vous empiétez sur la voie, merci de penser à demander un arrêté de circulation auprès de la mairie et une demande de panneaux de signalisation.
De plus, il est important d'apposer un numéro de plaque de rue au niveau de votre boîte aux lettres.
Sans ce numéro, le raccordement à l'habitation ne pourra pas être effectué correctement.
En l'absence de numéro, merci de vous rapprocher des services administratifs de la mairie.
N° de rue apposé = fibre assurée

[Orange dommages réseaux]

Pour informer d'un équipement nécessitant une intervention (poteaux cassés ou penchés, câbles arrachés, armoires ouvertes...) : www.dommages-reseaux.orange.fr > rubrique signaler un équipement endommagé

Associations / Animations

[Tennis Club Arguenon Mené]

Tennis loisir, tennis compétition, cours encadrés ou pratique libre, tout le monde a sa place au Tennis-Club ARGUENON-MENE (à partir de 4 ans).
Club de proximité convivial, nous proposons une tarification abordable pour favoriser la pratique pour tous (de 80 € en loisir à 150 € all incluse, offre famille).
Considérant le contexte particulier de cette année et souhaitant favoriser ses fidèles licenciés, la cotisation sera offerte pour les adhérents ayant honoré leur cotisation cette saison.
Contact = tcarguenonmene22@gmail.com ou Guillaume MAHE 06 81 89 06 90»

Enfance / Jeunesse

[Accueil Périscolaire]

Pas d'accueil périscolaire le mardi 6 juillet soir. Ce temps sera consacré au nettoyage et à la désinfection des locaux avant la prise des lieux par le centre de loisirs de l'été dès le mercredi 7 juillet à 7h00.

[Inscription accueil périscolaire]

Si vous souhaitez utiliser les services périscolaires pour l'année 2021/2022, vous devez inscrire votre ou vos enfant(s). Vous pouvez télécharger les documents nécessaires sur le site de la collectivité www-plenee-jugon.fr : rubrique services administratifs -éducation jeunesse -télécharger les documents en fonction de vos besoins :
-Dossier inscription accueil périscolaire pour un enfant scolarisé en école maternelle publique
« Les Tilleuls »
- Dossier inscription accueil périscolaire pour un enfant scolarisé en école élémentaire publique
« Vent d'Eveil »
- Dossier d'inscription accueil périscolaire pour un enfant scolarisé en 'école maternelle et primaire privée « Jeanne d'Arc »
Une permanence sera assurée à partir du mercredi 25 Août de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez joindre la coordinatrice des accueils périscolaires, Madame Jocelyne RONCIN **au 02 96 31 58 56 ou au 06 07 31 89 62 ou par mail à l'adresse suivante: accueilperiscolaire@plenee-jugon,fr** à partir de cette date.

[Ecole Jeanne d'Arc]

L'année scolaire 2020-2021 se termine sous le soleil du mois de juin. Les enfants de l'Ecole Jeanne d'Arc ont terminé l'année en réalisant des plantations .
Après une année encore perturbée par la Covid-19, les enfants vont pouvoir se reposer, aller à la plage, partir un peu en vacances... Nous les retrouverons le jeudi 2 septembre pour une nouvelle année scolaire.
Bel été à tous !
Si vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s) à l'école pour la rentrée ou en cours d'année, vous pouvez envoyer un mail pendant l'été à l'adresse suivante: **eco22.jda.plenee-jugon@e-c.bzh**

[Collège Louis de Chappedelaine]

La rentrée des élèves de 6e aura lieu le Jeudi 2 Septembre de 8h à 8h20.

La rentrée des élèves autres niveaux aura lieu Vendredi 3 septembre à partir de 8h (tous niveaux).

[Transport scolaire]

Rentrée scolaire 2021 > Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?
Tout élève domicilié et scolarisé dans l'une des 38 communes de Lamballe Terre & Mer, et souhaitant bénéficier du transport scolaire pour la rentrée 2021 doit s'inscrire auprès du service Distribus www.distribus.bzh
Dates des inscriptions :
- Distribus - Scolibus : à partir du 26 mai sur le site **www.distribus.bzh**
- Breizhgo : du 17 mai au 16 juillet 2021 sur le site **www.breizhgo.bzh**

Médiathèque

Médiathèque : Vos rendez-vous de juillet

• Théâtre de rue : Drôle d'impression et la Cie Dédale de Clown

Deux colleurs d'affiches sont chargés de poser une fresque photographique sur un mur. Sous les gerbes de colle et malgré les nombreux aléas du métier, ils restent appliqués à leur tâche.
Au fur et à mesure de leur besogne, émaillée par quelques problèmes techniques, un dialogue s'installe entre les images qui apparaissent sur le mur et nos deux protagonistes.
Telle une vague, une drôle d'impression parcourt le public car soudain les images se transforment et des histoires se racontent. **Mardi 6 juillet, zone de loisirs de la Vallée de l'Arguenon.** Réservations conseillées auprès de la médiathèque au 02 96 30 25 82. Tout public. Gratuit.

• Rencontre avec Bernard Besret

Au XXe siècle, l'abbaye de Boquen a attiré les journaux et les télés du monde entier. Que s'est-il passé pour que des milliers de personnes accourent dans ce monastère breton ? Un homme, **Bernard Besret,** surnommé «le moine rouge», a été au centre

de cette aventure. L'ancien prieur, aujourd'hui âgé de 85 ans, se souvient encore très bien de cette période exaltante et mouvementée.
Le plénéen **Glenn Besnard,** est allé à sa rencontre pour réaliser un documentaire radiophonique, *Boquen - laboratoire utopique,* diffusé notamment sur la RTBF en janvier dernier.
Le jeudi 15 juillet, la médiathèque nous propose une soirée-débat autour de ce documentaire. Suite à la diffusion, un échange aura lieu avec la participation exceptionnelle, 50 ans après les faits, de Bernard Besret. **A 18 h, la salle multifonctions l'Escapade.** Réservations conseillées auprès de la médiathèque au 02 96 30 25 82. Gratuit.

• Bréhat en images à la médiathèque.

Après une pause forcée d'une saison, le Festival Moisson d'images proposé par le Comptoir des Arts de Lamballe retrouve les cimaises de la médiathèque au au travers d'une série d'une clichés saisis par Françoise Le Roux, Isabelle Jégou, Isabelle Rault, Josiane Rault et Ludivine Beaudet autour de l'île aux fleurs, Bréhat. Un voyage à parcourir **jusqu'au samedi 28 août à la médiathèque.** Gratuit.

Lamballe Terre et Mer

[Penthièvre Actions]

L'association Penthièvre Actions, dans le cadre de leurs Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) propose des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), de 26h par semaine, et pour une durée minimale de 4 mois. La spécificité de ce type de contrat de travail, est que chaque salarié est accompagné individuellement par une conseillère socioprofessionnelle, pour travailler sur la recherche d'un emploi plus durable, ou pour réfléchir à un nouveau projet professionnel. Pour postuler, il faut se rapprocher de son travailleur social référent du Conseil Départemental, ou de son conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale, ou encore Cap Emploi...,

Agenda

Sous réserve des consignes sanitaires gouvernementales

Distribution alimentaire secours populaire : 2 et 16 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre, 1er et 15 octobre. Salle n°2 Maison des associations.

Directeur de publication : Suzanne BOURDÉ, Maire
Crédit photo : Mairie de Plénée-Jugon
Impression : Imprimerie Guivarch, Plérin